



Quel indice irl pour révision de loyer?

Par **sushi73**, le **13/09/2008** à **20:40**

Bonjour, ma propriétaire m'a signalé que mon loyer avait été révisé au 20/07/08 (j'ai signé le bail le 20/07/07).

Dans son calcul elle mentionne l'indice IRL au 1er trimestre 2007 qui était de 107,66

En consultant les derniers chiffres publiés par l'INSEE concernant ces indices, j'ai remarqué que l'indice IRL au 1er trimestre 2007 a été changé et qu'il est aujourd'hui de 113,07.

Quel indice doit être appliqué dans notre cas?

Merci.